

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
33

Conseillers absents :
0

Séance d'installation du 21 mars 2026
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-et-un mars de l'an deux mille vingt-six)
sous la présidence de Madame Chantal SCHNEIDER, Doyenne de
l'Assemblée

Présents (33) : Mmes et MM. Zineb ABDELLAOUI MAÂNE, Sophie ACKER, Marie ADAM, Norah ARKAM, Rachel BAECHTEL, Bilge BAYRAM, Olivier BECHT, Soraya BENDJEMA, Simon BONNEFOND, Patrick BOUTHERIN, Nicolas DESCLOUX, Michèle DURINGER, Alexandre DURRWELL, Christophe EHRET, Damien GUILLAUME, Moncef HALLOUL, Martine KOEBERLE, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Béatrice LORRAIN, Catherine MATHIEU-BECHT, Valérie MEYER, Simon MULLER, Jean-Marc NICO, Benjamin PITOIZET, Bastien ROHRBACH, Chantal SCHNEIDER, Cédric SCHRUTT, Miné SEYHAN, Christian THOMA, Dominique THOMAS, Eddie WAESELYNCK, Philippe WOLFF, Marilyn ZAVAGNO

Excusés (0) :

-o-O-o-

Point 3 de l'ordre du jour

Election du Maire

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Madame Chantal SCHNEIDER, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 33 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

Mme Marie ADAM, 1^{er} assesseur

M. Christian THOMA, 2^{ème} assesseur

Chaque conseiller municipal a procédé à un vote secret.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote a été enregistré.

Il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du scrutin

- Nombre de présents 33
- Nombre de procurations : 0
- Nombre de votants : 33
- Bulletins blancs et nuls : 0

- Suffrages exprimés : 33

A obtenu :

Madame Catherine MATHIEU-BECHT : 33 voix

Madame Catherine MATHIEU-BECHT ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

= = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 21 mars 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

La Secrétaire de séance,



Marilyn ZAVAGNO

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **21 MARS 2026**